



LE COMPTE-RENDU

N° 16

Bulletin d'informations de la municipalité de Retournac

1 - Assainissement – Demande d'actualisation financière du schéma d'assainissement collectif pour les villages initialement prévus (Jussac, Sarlanges, Chenebeyres, Le Pédible) et estimation pour les villages de la Bastide et Vousse.

En 1996 la question de la délimitation de zones relevant soit de l'assainissement autonome soit du collectif, a été posée à la municipalité en place suite à la nouvelle loi sur l'eau de Janvier 1992 qui confère aux communes des responsabilités accrues notamment en matière d'assainissement. Une étude a été demandée et conduite conjointement par la Direction Départementale de l'Équipement de la Haute-Loire et le bureau d'études BETURECEREC.

Cette étude a conduit à la réalisation d'un document qui fait état de l'existant, propose un zonage et définit les solutions techniques les mieux adaptées à la gestion des eaux usées d'origine domestique à l'intérieur de la zone d'étude. Ce document s'appelle le « Schéma Général d'Assainissement ». Pour répondre aux interrogations de l'association « Stop au SPANC » le 08 Septembre dernier le Conseil Municipal a décidé de mettre en ligne sur le site de la Commune, les préconisations de ce schéma.

Une délibération du Conseil Municipal du 08 mars 1999 a déterminé un ordre de priorité de réalisation de certains assainissements collectifs dans les villages : Charrées-La Brousse-Lingoustre ont été réalisés. A ce jour Jussac, Sarlanges, Chenebeyres et le Pédible figurent également sur cette délibération. La création du lagunage à Charrées permettrait d'envisager le raccordement à moindre coût de la Bastide et il pourrait également être envisagé d'examiner les possibilités sur Vousse, en raison de difficultés importantes d'évacuation des fosses septiques, les terrains étant dans l'eau.

Une estimation du coût des travaux de chaque village figure dans le document du schéma. Ce chiffrage date de dix ans. Avant d'engager toute démarche et prendre toute décision hâtive en matière de réalisation il convient de faire actualiser les montants respectifs.

Le Conseil Municipal prend la décision de faire actualiser le document par le bureau d'études ayant procédé à sa réalisation sous couvert de l'avis de

la DDCCR, une abstention : Claude DUBUY.

2 - Budget Eau et Assainissement – Assujettissement des deux budgets à la TVA à compter du 1^{er} Janvier 2009.

A compter du 1^{er} janvier 2009 la Trésorerie d'Yssingeaux met en place un nouveau logiciel calé strictement sur la réglementation en vigueur, il n'autorise aucune dérogation concernant la gestion de la TVA applicable aux collectivités.

Il est donc impératif que les budgets du Service d'Adduction en Eau Potable et de l'Assainissement soient assujettis à la T.V.A.

La collectivité récupérera la TVA versée, **une fois par trimestre**, au lieu de deux ans après comme auparavant.

Ce fonctionnement ne changera rien dans les encaissements des prix de l'eau et de l'assainissement auprès des particuliers, puisque c'est VEOLIA qui l'encaisse et qu'ils sont déjà assujettis à la TVA. La seule modification à prendre en compte et celle des encaissements directs de la Commune comme les raccordements à l'égout (954 €) et les redevances pour frais de branchement (680 €).

Le Conseil Municipal modifie ces tarifs, et décide de l'assujettissement à la TVA de chacun des deux budgets à l'unanimité.

3- Exécution budgétaire – Autorisation à donner au Maire pour engager les dépenses de la collectivité avant le vote du budget 2009.

Les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent à la Collectivité de continuer à honorer ses engagements financiers **d'investissement** pendant la période précédant le vote du Budget Primitif, sans interruption de paiement des fournisseurs, mais dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette disposition présente un intérêt manifeste pour les créanciers de la Commune. **Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de l'année 2009 dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2008, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

Prochain conseil municipal : jeudi 5 mars 2009 à 19h30

(2^e étage de la mairie, ancienne salle des fêtes). **Tout citoyen a le droit d'y assister.**

Mairie de Retournac - 43 130 RETOURNAC - Tél 04 71 59 41 00 – Site internet : www.ville-retournac.fr

le maire et les élus sont à votre disposition tous les jours sur rendez-vous
mairie ouverte du lundi au vendredi 8h – 12h 13h30 – 17h, samedi 9h 11h

4- Exercice 2008 - Décisions modificatives - Virements et ouvertures de crédits pour clore l'exercice
Décision du conseil municipal : avis favorable

5-Subventions exceptionnelles

- **720€** Ecole Publique du Bourg pour l'organisation d'une Classe découverte à Paris du 13 au 17 mars 2009. (24 enfants x 5 jours x 6€), **unanimité**
- **1 536€** Collège Boris Vian pour un voyage linguistique de huit jours en Allemagne (32 enfants x 8 j x 6€), **unanimité**.
- **1 260€** Collège Boris Vian pour un voyage linguistique de sept jours en Italie (30 enfants x 7 j x 6 €) **unanimité**.
- **2 100€** Collège Boris Vian pour un voyage linguistique de sept jours en Angleterre (50 enfants x 7 j x 6 €) **unanimité**.

Boule Amicale - Demande de subvention pour charge d'électricité. **Décision du conseil municipal : avis favorable pour l'installation de deux radiateurs électriques. Réflexion en vue de l'amélioration du bâtiment en isolation** Jean FURNON Claude DUBUY Pierre ASTOR se rendront sur place.

Droits de Place – Chèque sans provision d'un montant de 15€ le Conseil Municipal admet en non valeur cette créance irrécouvrable et la prene en compte sur le budget communal.

6 - Musée - Convention 2009 avec les associations de St Maurice de Lignon et le Chambon sur Lignon pour formations à la dentelle aux fuseaux – (Recettes attendues de 221,57 € et 83,70 €) **avis favorable**.

7- Désistement au Tribunal Administratif Société Usine Electrique du Vert qui renonce à son recours contre la Commune.

La société Usine Electrique du Vert avait déposé un recours au Tribunal Administratif car elle contestait la mise en place de batardeaux à la passerelle du Chambonnet pendant l'été, ce qui occasionnait selon ses dires, des pertes d'exploitation. Elle a sollicité la désignation d'un expert chargé des mesures. Un rapprochement entre les deux parties, Commu-

ne et SNC Usine du Vert, a mis fin au litige et il a été convenu que la SNC Usine du Vert se désiste de l'instance et de l'action introduite et renonce à rechercher la responsabilité de la Commune.

Un protocole transactionnel a été établi sur ces bases par l'avocat de la Commune.

Le Tribunal Administratif établit, par ordonnance, les frais d'expertise à la charge de la SNC Usine du Vert.

8- QUESTIONS DIVERSES

Subvention à l'association Tremplin 701€ avis favorable.

Eclairage ruelles autour de la collégiale 3414,32€ unanimité.

Plan Informatique école : Joël LAVAL a recensé les besoins. Il se propose d'établir un cahier des charges **unanimité**.

Approbation d'une motion en faveur du maintien du dispositif RASED unanimité.

Transport à la demande : Pierre ASTOR informe de la mise en place du transport à la demande par le conseil général.

Machine à vapeur : Jean FURNON et Bernard TEMPERE ont bien voulu remettre en état ce patrimoine à titre bénévole. **Le conseil municipal leur exprime sa reconnaissance. Lorsque des visites de l'installation seront effectuées, en leur présence, ils seront considérés comme collaborateurs bénévoles de l'administration municipale, et la responsabilité civile de la commune sera engagée pour tout éventuel incident.**

Vente de l'immeuble place du 11 novembre :

Comme suite à la récente décision du conseil municipal, la mise en vente de l'immeuble place du 11 novembre a été portée à la connaissance de nos concitoyens. Une vente va intervenir avec l'acquéreur le plus offrant.

Recensement 2009 : une information est donnée par Bernard VERMARE agent chargé de la coordination dudit recensement.

Géothermie : Bernard de SEAUVE rappelle l'intérêt de la géothermie pour notre commune à l'exemple d'autres communes de la Haute Loire. Il visitera la crèche de St Germain Laprade prochainement.

Sécurité routière autour du bourg : Bernard de SEAUVE attire l'attention du conseil sur la nécessité d'une action urgente en faveur de la sécurité routière autour du bourg : carrefour du Trignadour, allée des platanes, route de Chamalières.

FM 43 : L'action entreprise avec la radio FM43 semble donner satisfaction. du lundi au samedi, 3 fois par jour à 7h40, 10h40, 15h40 sur 102Mhz vous disposez des nouvelles de Retournac !

Révision/réhabilitation de la sonorisation du centre : elle apparaît nécessaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2009

1- Présentation nouveau projet crèche

Deux réunions de concertation avaient lieu les 3 décembre 2008 et 15 janvier 2009 avec les partenaires de l'opération (Halte-Garderie Les Coquins, CAF, PMI, MSA, RAM) ainsi que l'OPAC pour la Maîtrise d'Ouvrage déléguée et Thierry Magaud, Maître d'oeuvre. Le 15 janvier, l'architecte présentait un nouveau projet adapté à la configuration des terrains situés derrière la Boule Amicale, entre le Centre de Secours et le Collège Boris Vian. Ce nouveau plan reçoit l'assentiment des personnes présentes. PMI et CAF absents en ont été destinataires et feront leurs commentaires. La prochaine étape est fixée au 04 Février 2009 à 10h avec présentation des structures des façades, esquisse du plan d'ensemble. **Le projet de crèche est financé à hauteur de plus de 38,% par le conseil général (coût estimé 450000€, subvention département 172 217.**

2 - C r è c h e – Dotation Globale d'Equipement – Demande de participation de l'Etat.

Pour l'année 2008, la précédente municipalité avait présenté le projet de la crèche au titre de la Dotation Globale d'Equipement, dans le cadre des projets nouveaux «Bâtiments Communaux - Construction». Aucune participation n'était obtenue, le Sous-Préfet invitait la Commune à représenter le dossier pour 2009. Le taux de subvention est compris de 20% ou 35%. Le taux maximum est appliqué uniquement aux

projets incluant l'utilisation d'énergies renouvelables avec avis favorable de l'ADEME. Les dépenses de maîtrise d'oeuvre, contrôle et sécurité sont plafonnées à 10% du montant H.T des travaux. Le dossier doit être déposé avant le 1^{er} Mars 2009. **Le Conseil Municipal approuve ce choix à l'unanimité et autorise le Maire à demander aux parlementaires des crédits « réserves parlementaires ».**

3- Taxe Professionnelle – Exonération pour les entreprises de spectacles et cinéma

La Commune de Retournac a adopté le principe d'une exonération de la taxe professionnelle en faveur des entreprises de spectacles et des établissements de spectacles cinématographiques. Le seuil d'application de l'exonération prévue à l'article 1464 du Code Général des Impôts en faveur des cinémas d'art et d'essai a changé. Les collectivités territoriales doivent donc à nouveau délibérer. La décision précédente ayant cessé de s'appliquer.

Le Conseil Municipal la reconduit à l'unanimité.

4- B- Musée – Acceptation d'un don en espèces

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'encaissement d'un don en espèces de 150€ fait par une société d'édition de Thonon les Bains qui souhaite utiliser des images du Musée.

5- B- Commune – Acceptation d'un don en espèces pour les sinistrés de la Crue du 2 Novembre 2008

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord à l'encaissement d'un don en espèces de 200 euros d'un particulier pour les oeuvres de la Commune venant en aide aux sinistrés de la crue du 02 Novembre 2008, et remercie ce généreux donateur.

6- B- Société Finance // Active – Examen d'une proposition d'accès à un logiciel de gestion financière prospective et gestion de la dette.

A l'initiative du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire, une réunion d'information sur deux logiciels, l'un pour la gestion prospective financière communale, l'autre sur la Dette, a eu lieu à Vorey le mardi 20 Janvier 2009. Le secrétaire général participait à cette réunion organisée par la société Adelyce qui travaille en relation avec le groupe Finance // Active.

Deux logiciels apparaissent innovants et performants.
- Le premier, « Previsio », permet des études prospectives à tous les niveaux des finances en offrant des calculs instantanés qui prennent en compte les variations dans les montants des projets, de la fiscalité ou de la dette.

- Le second « Premio » est un logiciel qui permet aux utilisateurs de mettre en place des cahiers des charges précis pour les marchés d'emprunt et surtout offre la possibilité de faire une étude comparative des propositions faites par les prêteurs leur examen prend également beaucoup de temps. Ici la comparaison est instantanée et les conclusions sont proposées au client. Ce logiciel est relié en permanence aux cota-tions de la bourse et au montant des taux en vigueur sur le marché. Ces deux logiciels ne sont pas ven-dus avec installation dans le système informatique de la commune, mais fonctionnent sous le principe d'un abonnement annuel à un serveur. Le coût de cet abonnement varie selon l'importance de la Commu-ne. **Le conseil municipal décide de surseoir jusqu'à la prochaine réunion.**

7- Subventions exceptionnelles –

• **510 €** Ecole de Jussac pour un voyage à Paris du 13 au 17 mars pour 17 enfants, **unanimité** .

Contrat pour le ménage de la Gendarmerie

Un contrat a été établi en 2007 avec la Brigade de Gendarmerie d'Auvergne pour la mise à dispo-sition d'un agent communal pour accomplir des tâches de ménages dans les bureaux. Un avenant au contrat doit être établi. **Il est approuvé à l'una-nimité.**

Mise en place d'un « prêt à poster » avec la poste : approbation

Questions diverses

A/ Bernard de SEAUVE présente son compte rendu de la **visite de la crèche de St Germain Laprade** où les techniques de **géothermie et solaire** sont utili-sées. Ce compte rendu est transmis à l'architecte afin que ces techniques soient prises en compte dans l'étude d'écoconditionnalité, **unanimité.**

B/ Sur proposition de Charles COMMUNAL le nom de Jean PRALONG est attribué à la rue Basse. Sous réserve d'un accord avec l'association des Amis d'Artias. La plaque pourrait être posée le 11 avril 2009, **unanimité.**

C/ Sur proposition de Thierry BENEVENT le nom de Hubert DAGNAUD ancien maire est attribué aux terrains de Tennis route de Vousse. Sous ré-serve d'un accord avec la famille et le club de ten-nis. La plaque pourrait être posée le 11 avril 2009, **unanimité.**

D/ défibrillateurs et formation au maniement des appareils :

sur proposition de Michèle BAYARD, il est porté à la connaissance de la population la présence de défibrillateurs :

- à la pharmacie place de la république
- au magasin Ecomarché rue J.B.Ribeyron
- celui acheté par la commune est à la piscine pen-dant sa période d'ouverture.

- à la mairie le reste de l'année (septembre à juin)
Une démonstration de son fonctionnement sera organisée avec une session en début d'après midi ouverte aux scolaires, une autre en début de soi-rée. Une vidéo sera visible sur la borne multimé-dia. Les écoles seront informées de ces sessions. Tous nos concitoyens pourront y assister.

E/ date prochain conseil municipal : jeudi 5 mars 2009 à 19h30.

8 - Vote sur l'opportunité de poursuivre la séance à huis clos. Le conseil municipal vote à l'unani-mité la poursuite de la séance à huis clos pour le point suivant pour une raison de nécessaire confi-dentialité sur des négociations en cours.

Musée : fonctionnement et gestion humaine Etat des lieux, situation actuelle. Le contrat à durée dé-terminée d'un agent est reconduit pour une durée de trois mois.

Agenda Animations Février/Mars

- **Samedi 14 février** Assemblée générale des Rangers - salle scénique – 15h.
Loto de l'A.P.E. de l'école Arc en ciel - salle bourgogne – 20h.
- **Dimanche 15 février** Après-midi convivial pour la FNACA – salle bourgogne – 14h.
- **Dimanche 22 février** Concours de belote de l'A.P.E Charrées-Jussac salle bourgogne 14h.
- **Samedi 28 février** Loto du Tennis Club – salle bourgogne – 20h.
- **Dimanche 1 mars** Compétition jeunes – boule amicale - salle omnisport - tout le jour
Loto à l'école de Charrées à partir de 14h
- **Samedi 7 mars** Soupe aux choux organisée Halte Garderie, penser à réserver – salle bourgogne
Critérium UBY boules – boule amicale – salle omnisport – 14h
- **Samedi 14 mars** CARNAVAL – FOUGAT – SOIREE avec REPAS
Assemblée générale des Donneurs de Sang – salle La Grange 17h
Concours tarot officiel Amicale Laïque – salle bourgogne A.M. et soir
- **Samedi 21 mars** Loto Retournac Sportif – salle bourgogne – 20h
Concours pétanque – Pétanque Retournacoise – salle omnisport
- **Dimanche 22 mars** Commémoration locale défilé - cérémonie religieuse avec FNACA + anciens combattants + harmonie municipale
- **Dimanche 28 mars** Après-midi détente avec les Amis de Retournaguet – salle bourgogne

Tickets loisirs (vacances scolaires)

Renseignements, inscriptions office de tourisme de Retournac 04 71 65 20 50

- Mini tennis (4 à 6 ans) de 10h à 11h les lundis, mardis, jeudis, vendredis
- Tennis (7 à 13 ans) de 11h à 12h30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis
- Mosaïque (6 à 12 ans) de 10h à 12h les lundi 9, mardi 10, mercredi 11 et 18, jeudi 19, vendredi 20
- Arts créatifs (6 à 12 ans) de 10h à 12h le jeudi 12 et vendredi 13, de 14h à 16h le lundi 16 et mardi 17

D'autres animations (ludothèque, poney, judo, tennis de table, hand ball...) ont lieu sur Beaux, Yssingeaux, Grazac.

Centre de loisirs sans hébergement Le Cros

Renseignements inscriptions office de tourisme de Retournac 04 71 65 20 50

- Du lundi 9 février au vendredi 20 février – accueil uniquement les après-midi – pas de transports – 3 journées exceptionnelles : jeudi 12 – sortie à la patinoire de St Etienne – mardi 17 – luge et balade en raquettes au Meygal ; vendredi 20 – festival déguisé au centre de loisirs : crêpes, jeux, musique

Vivez la Loire Sauvage

But du Festival et Programme : Valorisation et Protection du Patrimoine Naturel et Culturel autour de la Haute Vallée de la Loire au travers d'Activités et d'Animations multiples.

• Jeudi 19 février de 15h - 17h Musée des Manufactures de Dentelles

- Bilan de la saison 2008 - concentration d'activités sportives et de loisirs ; animations multiples les 7 et 8 juin 2009.

- Actions 2009 et perspectives 2010 Charte de qualité.

Il serait bien que les particuliers et les associations de Retournac proposent plus d'animations ce week end de juin. En 2008, les Rangers et la ferme équestre «les Revers» participaient à la manifestation.

Carnaval samedi 14 mars 2009

- **Vers 15h : Défilé avec rendez-vous avenue d'Artias**
- **Vers 16h : animation place Boncompain avec présentation des différents groupes**
- **Vers 17h30 : animation autour du Fougat, au bout de l'allée des platanes**
- **A partir de 19h : animation et repas à la salle omnisport**

Foire des Pâquerettes - Festival des Vins et Produits du Terroir 18 et 19 avril 2009.

Cette manifestation a bien lieu à Retournac le 3^{ème} week-end d'avril. Tout est mis en oeuvre pour la réussir : forains, festival des vins et produits du terroir, foire aux bêtes, artisanat d'art avec démonstration, jeux pour enfants, concours de dessin, sensibilisation à l'éco-emballage en créant des oeuvres d'art, videgrenier spécial enfants, et d'autres animations. Une soirée «irlandaise» le samedi soir à la salle omnisport.... Pour s'inscrire 04 71 59 41 00.

La médiathèque René Garnier

La carte de la Médiathèque, carte culture, donne accès à la médiathèque, au multimédia et au musée des manufactures de dentelles gratuitement. Elle fait bénéficier de tarifs réduits au cinéma et sur certains spectacles grand écran à Retournac. La carte est individuelle : 12 € premier adulte dans

une famille, 6 € second adulte ou étudiant, 2 euros/ enfant, demandeur d'emploi, Rmiste. Valable un an de date à date, elle permet d'emprunter cinq livres, deux CD et une revue et de les garder trois semaines. La consultation sur place des livres est gratuite.

Horaires d'ouverture :
mardi 15h30 - 18h 30, mercredi 9h-12h 14h-17h30,
vendredi 15h30 -18h, samedi 9h30 -12h.

Retournac à Lyon !

Inauguration de l'exposition :
«Dentelles en voyage»
Jeudi 5 février au Musée des Tissus, à Lyon.



Soyons fiers de Retournac !

Prochain conseil municipal : jeudi 5 mars 2009 à 19h30
(2^e étage de la mairie, ancienne salle des fêtes). **Tout citoyen a le droit d'y assister.**

Mairie de Retournac - 43 130 RETOURNAC - Tél 04 71 59 41 00 – Site internet : www.ville-retournac.fr
le maire et les élus sont à votre disposition tous les jours sur rendez-vous
mairie ouverte du lundi au vendredi 8h – 12h 13h30 – 17h, samedi 9h 11h